

Actualité - Première rencontre avec la Fondation Rockefeller

Louise Bradette - Chef de division, Centre de sécurité civile

Le 4 mai dernier, l'équipe du Centre de sécurité civile a rencontré deux représentantes de la Fondation Rockefeller afin de discuter du projet des 100 Villes résilientes. Cette première rencontre avait pour but de tisser les liens professionnels qui nous permettront d'entamer le travail. Ainsi, nous avons rencontré Olivia Stinson et Amy Armstrong qui seront nos points de contact avec la Fondation Rockefeller et les autres services du programme. Une autre rencontre est prévue en juin prochain.

L'objectif premier du projet est d'aller au-delà de la réponse en urgence, et de prévoir, selon les défis qui nous ont été attribués, des stratégies de résilience adaptées et efficaces.

Cependant, ce qui est important, ce n'est pas seulement la stratégie, mais bien le chemin parcouru pour y arriver. Ainsi, le CSC devra mettre en place un réseau stratégique pour créer un atelier de réflexion qui aura lieu en automne prochain. La création de ce réseau nous demandera d'entrer en contact avec de nouveaux partenaires et d'élargir le réseau du CSC. De plus, les partenaires traditionnels du Centre de sécurité civile seront aussi sollicités dans ce projet.

Enfin, le Centre de sécurité civile est l'endroit idéal comme point de chute de ce projet étant donné le rôle de coordination qu'il joue au sein de l'organisation municipale et son large réseau de partenaires. Le projet des 100 Villes résilientes viendra élargir le mandat du CSC afin d'y intégrer la résilience comme élément central des objectifs du CSC.



L'agenda du CSC

L'année 2015 sera chargée pour le Centre de sécurité civile. Voici un aperçu des événements qui marqueront l'agenda du CSC en 2015.

4 juin : Test de sirène 2015

Le test de sirène est un essai technique ayant pour objectif de vérifier le bon fonctionnement des équipements et l'état de préparation de l'ensemble des intervenants en mesure d'urgence. Une campagne de sensibilisation sur le protocole à suivre en cas de fuite toxique sera jumelée à cet essai technique.

15 octobre 2015 : Grande secousse

Pour une deuxième année consécutive, le Centre de sécurité civile invite les commissions scolaires, les écoles, les employés de la Ville et tous ses partenaires à participer à la Grande secousse. Nous vous invitons à vous inscrire le site internet de la Grande Secousse; <http://grandesecousse.org/inscrivezvous/>

Automne 2015 : Simulation froid intense

Dans le cadre de la préparation du PPI – Froid intense, le CSC prévoit tenir une simulation au courant de l'automne. Plus de détails suivront.



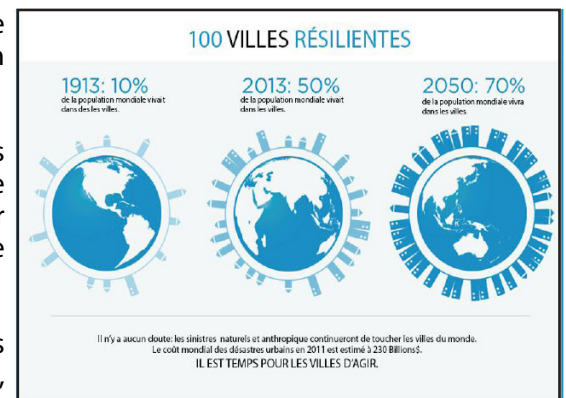
Qu'est-ce que la résilience urbaine?

L'organisation des 100 Villes résilientes définit la résilience urbaine comme la capacité d'une ville à préserver l'équilibre en place, à absorber les chocs et à redevenir rapidement fonctionnelle à la suite d'une perturbation d'ordre naturelle (inondations, tempêtes exceptionnelles, etc.) ou humaine (crise sociale, risque industriel, etc.).

La résilience est basée sur trois idées centrales :

- Il faut préserver l'équilibre en place. C'est-à-dire prévenir les perturbations possibles et s'y préparer. La prévention et la sensibilisation sont donc le point de départ de la résilience.
- Une ville doit avoir la capacité d'absorber les chocs. Par conséquent, une ville résiliente est en mesure de fournir une réponse rapide et structurée en mesure d'urgence.
- Pour être résiliente, une ville doit être en mesure de prévoir les perturbations possibles et de s'y adapter. Cette notion d'apprentissage permet à la municipalité d'améliorer les faiblesses qui ont été révélées par l'événement. Pour être en mesure de sortir plus fort d'un sinistre ou une perturbation, un niveau de préparation important est nécessaire.

La planification de la résilience consiste à rendre une ville meilleure dans les bons moments comme dans les moins bons, dans l'intérêt de tous ses citoyens, particulièrement les plus vulnérables.



La résilience en action

Afin de mieux saisir l'application concrète de la résilience au sein d'une ville comme Montréal, voici quatre grands types d'action :

- Une ville résiliente vise à maintenir la santé et la sécurité des citoyens, notamment en mettant l'emphase sur les populations vulnérables.
- Une ville résiliente a aussi comme objectif de préserver la prospérité économique. En 2011, le coût mondial des sinistres urbains était estimé à plus de 380 milliards de dollars. Certes, la reconstruction d'une ville après un sinistre important a un coût élevé, mais il ne faut pas oublier l'ensemble des impacts économiques d'une perturbation : ralentissement économique, diminution du tourisme, fermeture temporaire des services gouvernementaux, etc. Moins une ville est préparée à faire face aux diverses perturbations, plus le coût en sera élevé.
- Le renforcement de la pérennité et de la sécurité des infrastructures est un autre élément. Les infrastructures de la Ville se font vieillissantes et, par conséquent, représentent sa première vulnérabilité. Tous les efforts réalisés dans la réfection des infrastructures souterraines et de surface contribuent à améliorer la résilience de la ville.
- Une ville résiliente voit à la conservation de la biodiversité et de l'environnement. L'application des principes de développement durable d'une ville permet donc d'améliorer sa résilience.

Semaine de sécurité civile 2015 - Gabrielle Charbonneau

Du 3 au 9 mai dernier avait lieu la Semaine de la sécurité civile. C'était l'occasion idéale pour discuter de sécurité civile avec les citoyens et les intervenants d'urgence de la Ville de Montréal. Ainsi, le 6 mai, de 10 h à 13 h, le CSC a invité les citoyens à venir se procurer une bouteille de 1l. d'eau comme élément de départ de leur trousse 72 h.



La Croix-Rouge était sur place afin de sensibiliser sur l'importance de la trousse d'urgence et sur l'état de préparation des familles. Le Service des incendies de Montréal était aussi sur place afin de sensibiliser les citoyens à l'importance de la préparation aux sinistres majeur. Plus d'une centaine de citoyens se sont déplacé pour l'occasion et une dizaine de médias était sur place.



En plus de la sensibilisation à la population, le Service du matériel roulant et des ateliers (MRA) s'était déplacé afin de tester la table de distribution d'eau créée dans le cadre du Plan d'intervention à une pénurie d'eau potable. Des citernes de l'arrondissement de Ville-Marie et de Brasseur Transport ont été déplacées afin de permettre de tester la table de distribution avec deux types de citernes. Certains ajustements mineurs seront à apporter, mais l'essai a été une réussite.

Merci à nos partenaires d'avoir participé à la Semaine de sécurité civile.



Avis de sécurité civile en bref - Frédéric Saint-Mleux

Depuis le début de l'année 2015, en conformité avec le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) qui donne au directeur du Service de sécurité incendie (SIM) et au CSC la compétence pour donner tout avis en matière de sécurité civile, le CSC a été mandaté par différents services et arrondissements de la Ville pour la réalisation de cinq avis de sécurité civile. De manière générale, les demandes ont pour objet d'évaluer l'acceptabilité de l'aménagement de divers projets à proximité d'une voie ferrée où circulent des matières dangereuses.

Parmi les projets analysés cette année, notons :

- 1) Conversion d'un bâtiment industriel en école de soudure.
- 2) Conversion de bâtiments en logements sociaux et centre de la petite enfance.
- 3) Construction d'un bâtiment neuf à vocation commerciale.

Le CSC a également répondu aux demandes issues du Bureau des relations gouvernementales et municipales de la direction générale relativement à :

- 1) L'analyse technique de la condition 20 émise à Enbridge dans le cadre de la demande d'inversion et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9B d'Enbridge; et
- 2) L'analyse de différentes options de tracés proposés pour l'aménagement sur l'île de Montréal du pipeline de TransCanada associé au projet d'Oléoduc Énergie Est.

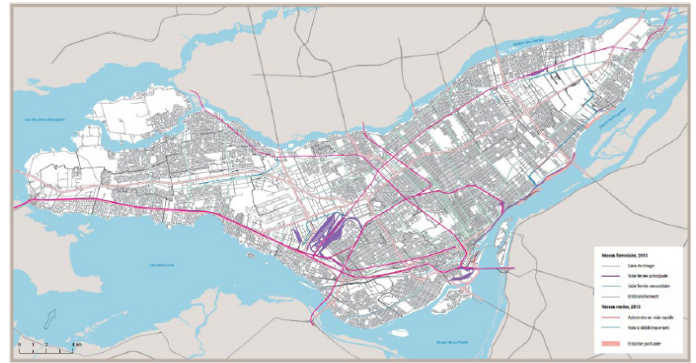
L'objectif visé par les avis de sécurité civile est de favoriser une démarche intégrée de gestion des risques en permettant une cohabitation harmonieuse et par l'émission de recommandations visant à réduire la vulnérabilité des projets de développement prévus.

Le schéma d'aménagement et de développement- Frédéric Saint-Mleux

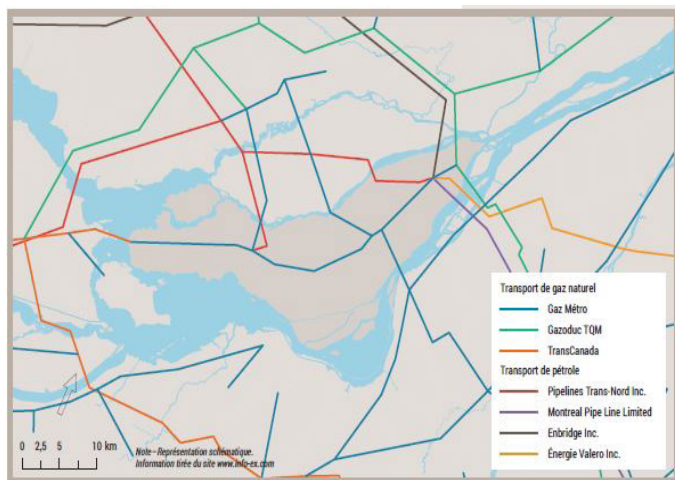
D'ici quelques semaines, le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD) sera en vigueur. Le SAD établit les orientations pour les dix prochaines années en matière d'aménagement et de développement du territoire de l'agglomération de Montréal. Il a été adopté par le comité exécutif, le conseil municipal et le conseil d'agglomération respectivement les 21, 26 et 29 janvier dernier.

À la suite de la collaboration et aux interventions du CSC, des intervenants municipaux et des acteurs externes, la version révisée du SAD vient établir de nouvelles orientations et proposer des mesures qui favoriseront l'intégration de notions de gestion des risques dans la planification territoriale et l'aménagement du territoire notamment en ce qui a trait au transport de matières dangereuses par train et par pipeline ainsi qu'aux risques industriels majeurs. Des risques d'origine naturelle et associés aux changements climatiques sont également ciblés. Des mesures

d'aménagement et d'adaptation sont proposées, entre autres, pour le contrôle des îlots de chaleur et des risques d'inondation.



Source, SAD : Carte 24 – Réseau ferroviaire et routier à fort débit (p118)



Source : SAD Carte 29 – Transport d'hydrocarbures (p.131)

En matière de transport des marchandises dangereuses et de sécurité ferroviaire, le SAD, en plus des mesures pour encadrer les nuisances (bruits et vibrations), vient s'appuyer sur les lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires élaborées par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et de l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) pour encadrer le développement immobilier aux abords des gares de triage et des voies ferrées.

En ce qui a trait à l'aménagement en milieu urbain de nouveaux oléoducs ou gazoducs, le SAD propose l'objectif de restreindre toute nouvelle construction aux abords d'usages sensibles, et vice versa.

Finalement, en matière de gestion des risques industriels, le SAD reconnaît que certains établissements peuvent constituer des contraintes majeures à l'occupation du sol et recommande fortement que les municipalités, les arrondissements et le SIM s'échangent les informations pertinentes pouvant nécessiter la mise en place de procédures administratives ou de balises d'aménagement qui permettent d'assurer une cohabitation harmonieuse

des usages sur le territoire. À cet effet, le CSC réitère son engagement à collaborer avec les villes et arrondissements.

Une fois le SAD en vigueur, les villes et arrondissements auront six mois pour que leurs plans et règlements d'urbanisme se conforment aux nouvelles orientations établies.

PPI Froid intense - Jean-Christian Roy

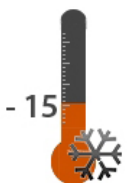
Durant la période hivernale, les Montréalais peuvent être contraint à affronter un épisode de froid intense, c'est-à-dire, une période où les températures sont en dessous des normales. Ce refroidissement est souvent attribué à un refroidissement éolien consistant à un effet combiné de la température et du vent.

D'ailleurs, selon Environnement Canada, le mois de février 2015 a été le mois le plus froid de l'histoire du Québec. À Montréal, on a enregistré 25 nuits en dessous de -20°C . Certaines personnes sont plus susceptibles d'éprouver des difficultés lors de ces périodes de froid intense. Les personnes en situation d'itinérance, les enfants, les personnes âgées et les travailleurs extérieurs sont plus vulnérables aux engelures et au risque d'hypothermie. On estime que le risque d'engelure débute à une température de -27°C par temps calme ou de température inférieure à -15°C auquel s'ajoute une vitesse du vent de 30 km/h et plus.

Ainsi, afin de réduire les impacts des épisodes de froid intense sur les activités courantes des Montréalais, le Centre de sécurité civile de Montréal et ses partenaires, ont entamé l'élaboration d'un plan particulier d'intervention (PPI) pour le froid intense. Ce plan doit, notamment, déterminer les indicateurs permettant d'identifier les épisodes de froid intense, et assurer une meilleure organisation et un déploiement des ressources d'urgence en cas de complications.

Une section importante de ce plan d'intervention portera sur les pannes électriques. Les installations électriques sont fragilisées par le froid et les grands vents. Une panne électrique d'envergure peut avoir d'importantes conséquences lorsqu'elles arrivent en période de froid intense.

Le PPI froid intense est actuellement en période de rédaction. Une simulation est prévue en automne 2015 afin d'assurer la mise en vigueur de ce dernier dès la saison hivernale de 2016.



Collaboration spéciale de la Croix-Rouge - Stéphanie Picard

PRÉVENTION ET FORMATION, LES ÉLÉMENTS-CLÉS DU SUCCÈS DES INTERVENTIONS EN SINISTRES

Phénomènes naturels, défaillances industrielles et interventions humaines, les causes de sinistres sont nombreuses. L'agglomération de Montréal n'y échappe pas. Que ce soit les élus, les gestionnaires ou les intervenants, tout le monde a un rôle jouer advenant un sinistre majeur.



Le partage d'information et la formation d'intervenants municipaux s'inscrivent directement dans la mission humanitaire de la Croix-Rouge au Québec. Le résultat d'une telle préparation est clair : lorsque les communautés sont mieux préparées en cas de sinistre, on observe une réduction des effets négatifs sur la population et un rétablissement plus rapide. La Croix-Rouge canadienne s'assure de soutenir les municipalités et les communautés avant, pendant et après un sinistre, quelle que soit son ampleur. Forte de ses partenariats avec les multiples intervenants en sécurité civile, incluant le Centre de sécurité civile de Montréal, la Croix-Rouge canadienne propose aux municipalités du Québec des activités de formation, pratiques et diversifiées, qui visent à outiller tous ceux et celles qui pourraient être appelés à participer aux efforts déployés pour protéger la vie et la santé des citoyens en cas de sinistre.

Des formations qui s'adaptent aux besoins

Les formateurs de la Croix-Rouge se déplacent localement pour offrir des formations aux élus, aux responsables et aux intervenants des municipalités, en fonction du contexte et des besoins spécifiques du milieu d'accueil. Les activités permettent à tout responsable impliqué dans la mise en oeuvre des plans de sécurité civile au Québec de renforcer ou d'acquérir les connaissances et les habiletés essentielles afin de se préparer et d'intervenir avec compétence et assurance en situation de sinistre.

Un contenu pertinent pour la Ville de Montréal

Les activités de formation abordent une douzaine de thèmes en sécurité civile, la plupart étant pertinents pour les intervenants de Montréal. Les formations peuvent être personnalisées en collaboration avec les arrondissements et le Centre de sécurité civile, inscrivant ainsi le contenu dans une perspective globale de prévention, de planification et de mise en oeuvre adaptée au milieu urbain. À Montréal, les intervenants doivent composer avec des enjeux spécifiques liés à la haute densité de la population et des infrastructures urbaines, ainsi que la multiplicité des moyens de communication. Les activités de formation en matière de services aux personnes sinistrées (SAS) et de communications en situation de sinistres s'avèrent donc particulièrement pertinentes.

Une démarche simple

Pour organiser une formation, il suffit de communiquer avec la Croix-Rouge. Un membre de l'équipe répondra à toutes vos questions et fournira tous les renseignements nécessaires pour évaluer vos besoins en matière de sécurité civile ou pour planifier des activités de formation et de simulation spécifiques à vos besoins.

La Croix-Rouge canadienne, Québec, est agréée à titre d'organisme formateur par la Commission des partenaires du marché du travail. Les dépenses liées à la formation sont donc admissibles en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre. Les activités de formations sont agréées par le ministère de la Sécurité publique du Québec. De plus, en tant que membre institutionnel de la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC), la Croix-Rouge canadienne, Québec est en mesure d'émettre des unités d'éducation continue (UEC) pour ses activités de formation.

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR
LE CONTENU DES FORMATIONS, VISITEZ
NOTRE SITE WEB www.partenairescroixrouge.ca**

FICHE DÉTAILLÉE www.partenairescroixrouge.ca/Document.DOC?id=686

514-362-2930, poste 3622546 securite.civile@croixrouge.ca



**CROIX-ROUGE
CANADIENNE
QUÉBEC**

Le programme de formation du CSC - Sid Ali Talbi

Le Centre de sécurité civile (CSC) qui a pour mission de favoriser le meilleur état de préparation de l'agglomération de Montréal à faire face à un sinistre offre, aux arrondissements et villes reconstituées, un programme de formation en sécurité civile pour s'assurer que les missions locales s'approprient leurs plans d'urgence, acquièrent les connaissances nécessaires et se familiarisent avec leurs tâches, les procédures et les outils d'intervention. Depuis son lancement en 2012, ce programme connaît un franc succès. Cette année, le CSC compte traduire cette réussite par le dépôt d'une demande d'agrément pour nos activités de formation en sécurité civile auprès du Ministère de la Sécurité publique (MSP) du Québec.

Pour 2015, notre calendrier de formation est complet. Nous prévoyons offrir 24 formations réparties en trois cours : Concepts de base en sécurité civile, l'organisation de la mission Aide aux personnes sinistrées, et l'ouverture et le fonctionnement d'un Centre d'hébergement d'urgence. Environ 450 employés municipaux qui jouent un rôle clé en mesure d'urgence sont visés par ce programme.

De plus, le CSC offre également une activité dédiée aux élus : La sécurité civile à Montréal et une activité, pour la section Éducation du public du Service SIM, dont la thématique principale est : « Préparer les citoyens aux sinistres ». Nos formations adaptées au contexte montréalais sont offertes sans frais et sur demande des arrondissements et villes reconstituées.

Pour plus détails, communiquez avec Jean-Christian Roy (514-280-4047)

Logimu, un outil attendu - Annick Malleto

Le Centre de sécurité civile de Montréal (CSC) s'apprête à implanter une nouvelle application informatique de gestion de mesures d'urgence au cœur de l'organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM). Ce nouvel outil, appelé LOGIMU, permettra une gestion dynamique et en temps réel des mesures d'urgence lors d'un événement.

Ce logiciel permettra, entre autres, de rendre disponibles des outils partagés, d'avoir rapidement accès aux ressources essentielles, et de standardiser les procédures et les mises à jours d'informations critiques. De plus, pour tout détenteur de licence, LOGIMU est accessible de n'importe où via les plateformes sécurisées, soit web ou mobile. En tout, l'efficacité perçue par cette gestion informatisée permet à l'OSCAM d'améliorer son état de préparation face à un sinistre majeur et de rendre plus fonctionnelle la coordination des interventions et des communications en temps d'urgence.

LOGIMU a été acquis en 2014 et personnalisé aux besoins de l'OSCAM à travers un projet pilote, auquel ont participé les arrondissements de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et de Saint-Laurent. Déjà intégré chez ces deux derniers, le déploiement de LOGIMU se poursuivra au cours de l'année 2015 pour l'ensemble des missions d'agglomération et des missions locales. Afin d'assurer le succès de son implantation, le CSC fournira une série de formations aux futurs utilisateurs à partir du 27 mars prochain.

Le CSC en bref – arrivée, retour et stages

L'équipe du CSC tient à souligner le retour de notre conseillère en planification, Jessica Lagacé-Banville. Jessica nous avait quittés pour un congé de maternité il y a un an. Jessica travaillera, entre autres, sur le projet des 100 Villes résilientes.

De plus, le Centre de sécurité civile est à la recherche de deux stagiaires pour l'été 2015. La première opportunité de stage aura pour objectifs de compléter le travail d'analyse du transport de matières dangereuses sur le territoire montréalais. Le deuxième poste de stage vise à offrir un soutien dans le dossier de l'aménagement du territoire. N'hésitez pas à nous joindre si vous avez des personnes à nous référer.

L'équipe du CSC tient à souligner l'arrivée de d'une nouvelle agente de recherche en analyse de risque Sarah-Maude Ippersiel-Guindon. Sarah-Maude a travaillé à la Croix-Rouge ainsi que pour la MRC des Laurentides. Avec sa formation en urbanisme et en risques majeurs, Sarah-Maude sera un atout important pour les dossiers d'aménagement du territoire et du risque ferroviaire.



Des suggestions, des commentaires au sujet du bulletin

Le Lien, n'hésitez pas à nous en faire part !

Éditeur : Centre de sécurité civile de Montréal

Production : Équipe du Centre de sécurité civile

Conception et montage : Gabrielle Charbonneau

Centre de sécurité civile de Montréal

827, boulevard Crémazie Est, bureau 350

Montréal (Québec) H2M 2T8

Téléphone : 514 280-4040 Télécopieur : 514 280-4044

Courriel : securitecivile@ville.montreal.qc.ca